

# STATISTIQUES INTERESSANTES.

Les chiffres contenus dans le tableau ci-dessous sont empruntés aux rapports officiels des Sociétés de secours mutuels. Ils prouvent que l'Union St-Joseph du Canada, encore très jeune, est pleine de vie et peut subir une comparaison avantageuse avec ses sœurs plus âgées.

	Alliance Nationale	Union St.-J.-Baptiste d'Amérique	Artisans Canadiens-Français	Chevaliers de Colomb	Forestiers Catholiques	Forestiers Canadiens	Forestiers Indépendants	C.M.B.A. (Canadienne)	Amis Choisis (Canadiens)	Royal Arcanum	Association Canado-Américaine	Union St-Joseph du Canada
Année de fondation..	1893	1900	1877	1882	1883	1879	1874	1880	1887	1877	1897	1895 <sup>(1)</sup>
Effectif au 1er janvier 1910.....	20,346	23,155	35,324	74,509	137,479	73,985	233,030	21,302	35,437	242,928	13,373	23,269
Moyenne d'âge.....		36.6	36.	37.	37.5		41.5		40.	44.3	33.9	32.
Moyenne de décès par 1000.....	7.69	7.	6.6	6.4	9.08	6.20	8.8	11.45	7.51	13.1	7.2	6.44
Administration : Coût per capita .....	\$1.23	\$1.04	\$1.42	\$0.90	\$0.67	\$0.70	\$0.99	\$1.24	\$0.89	\$0.79	\$1.18	\$2.52 <sup>(2)</sup>
Membres admis en 1909.....	2,089	6,611	3,075	8,356	10,148	7,369	18,516	1,304	5,327	17,731	3,804	3,229
Surplus par \$1,000.. Assurance en force au 1er janv. 1910..	\$55.47	\$37.39	\$44.85	\$38.17	\$14.73	\$45.66	\$60.07	\$16.74	\$26.18	\$13.77	\$2.48	\$27.51
Actif net au 1er janv. 1910.....	\$18,100,375	\$8,648,575	\$30,437,450	\$77,452,000	\$141,820,500	\$74,161,000	\$239,241,845	\$27,086,000	\$32,991,998	\$493,306,530	\$10,923,950	\$19,445,740
Bénéfices depuis l'organisation .....	1,004,048	323,274	1,365,348	2,956,389	2,090,357	3,386,783	14,371,593	453,365	863,794	6,796,211	27,193	535,032
Revenus en 1909 ...	312,840	181,601	583,785	1,079,070	1,657,300	1,002,348	5,157,523	460,491	466,939	8,676,244	123,621	400,500
Déboursés en 1909 . Succursales au 1er janvier 1910.....	203,938	107,370	396,890	725,473	1,422,524	704,346	3,414,854	386,629	405,683	7,845,210	126,315	315,593
	299	282	416	1,400	1,620	1,060	4,950	470	613	1,953	215	529

- (1) L'Union St-Joseph du Canada a été fondée en 1863, mais n'a été, durant plus de 30 ans, qu'une société locale faisant affaire à Ottawa. Ce n'est qu'en 1895 qu'elle a été réorganisée et qu'elle a étendu son champ d'action.
- (2) Les dépenses d'administration de l'Union St-Joseph du Canada ne sont pas plus élevées que celles des autres sociétés. Seulement, le chiffre total des dépenses comprend l'argent alloué au maintien des succursales, tandis que dans les autres sociétés les succursales se maintiennent au moyen d'un prélevé spécial. La dépense per capita de l'Union St-Joseph du Canada tomberait à \$1.42 si l'on ne tenait compte que de l'administration centrale.

## REMERCIEMENTS.

Plantagenet, 10 juillet — J'ai reçu votre chèque de \$100 et vous en fais mille remerciements. Veuillez insérer dans le "Prévoyant" que je suis très satisfait de la promptitude apportée par l'Union St-Joseph du Canada au règlement de cette réclamation et que j'encouragerai tous mes amis à appartenir à cette société.  
J. AIMÉ LEROUX.

Cabano, 30 juin.— Je dois dire que je reçois mes paiements régulièrement de la Société. Je ne sais comment témoigner ma gratitude à l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude avec laquelle l'on me fait mes versements mensuels. Je recommande vivement cette Société aux familles canadiennes.  
PHILOMÈNE DESJARDINS.

Hull, 16 juillet. — Je vous prie de recevoir mes sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée au règlement de ma réclamation de bénéfices en maladie, soit \$75.00. Veuillez être assez bon de publier ma reconnaissance dans le "Prévoyant", afin d'encourager le public à appartenir à notre belle société canadienne-française et catholique.  
EMILE ST-ARNAUD.

Sturgeon Falls, 20 juillet.— Veuillez accepter mes sincères remerciements pour la diligence avec laquelle vous m'avez fait remise de l'indemnité qui me revenait par suite du décès de mon regretté époux, Isidore Larocque, savoir le montant de mille piastres, qui m'ont été payées il y a quelques jours.  
MÉA LAROCQUE.

Buckingham, 19 juillet. — Veuillez accepter mes remerciements les plus sincères pour la promptitude que vous avez apportée à régler ma réclamation après le décès de mon époux, William Beauchamp, membre du conseil local de Buckingham. En effet, moins de 15 jours après l'envoi des pièces nécessaires, je recevais le chèque de \$1,000.00, montant de la police.  
C'est surtout quand le malheur nous frappe que l'on comprend bien l'importance qu'il y a d'appartenir à ces sociétés de secours mutuels, parmi lesquelles l'Union St-Joseph du Canada occupe certainement la première place. Sans doute, cela n'amoindrit pas notre malheur, mais du moins, grâce à la prévoyance de mon époux bien-aimé, qui s'était fait un devoir de s'enrôler dans votre belle société, mes enfants et moi pourrions vivre à l'abri du besoin.

Veillez croire que je ne manquerai pas en toute occasion de dire tout le bien que je pense de l'Union St-Joseph du Canada et du zèle de ses officiers à remplir leur devoir.  
Dame Veuve DÉLIA BEAUCHAMP.

St-Romain, 19 juillet. — Je viens m'acquitter d'un devoir bien doux pour moi, bien qu'un peu tardivement, à cause d'une absence prolongée que j'ai dû faire aussitôt rétabli. Mieux vaut tard que jamais !

Car je tiens à remercier bien cordialement les administrateurs de notre belle Société de la promptitude qu'ils apportent à régler toutes réclamations. J'ai été bien éprouvé l'hiver dernier, et c'est dans ces épreuves que l'on comprend toute l'importance qu'il y a d'appartenir à une société de secours mutuels, surtout à l'Union St-Joseph du Canada. J'ai touché quinze semaines de bénéfices en maladie, et vous en remercie de nouveau, car sans cela ma

famille aurait été dans le besoin.

Veillez faire insérer cette marque de reconnaissance dans le "Prévoyant", pour le plus grand bien de notre belle Société.  
DAMASE ROY.

St-André Avellin, 22 juillet.— Je ne saurais assez vous remercier de la générosité avec laquelle vous avez agi envers moi. Je viens de recevoir le reste des soixante-quinze piastres qui m'étaient dues pour mes quinze semaines de maladie, et m'empresse de vous offrir mes remerciements.

Je ne saurais trop recommander au public l'honnêteté et la générosité de l'Union St-Joseph du Canada. Soyez persuadé que je ferai tout mon possible pour vous procurer de nouveaux membres. Ce serait un moyen de vous prouver ma reconnaissance tout en rendant service à mes amis. Je suis certain que si tous connaissaient les avantages de notre belle société, aucun ne refuserait d'y appartenir. Je recommande donc à tous les Canadiens de s'affiler à cette société de bienfaisance.

Soyez certain que vous trouverez toujours en moi un serviteur fidèle et dévoué.  
ADRIEN PROULX.

## Avis aux membres.

Les demandes d'informations ou toutes choses ayant trait à la police d'un membre, doivent toujours être accompagnées du numéro de la police en question. Il est impossible au bureau-chef de faire un travail satisfaisant avec les noms des membres seulement ; il lui faut aussi les numéros des polices.

## AVIS

Ottawa, 15 août 1910.

Aux membres de l'Union St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de septembre prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 166 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.